

République Française

Département DORDOGNE

Commune de Saint-Léon-sur-Vézère

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 15 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick DALBAVIE, Maire de Saint-Léon-sur-Vézère, en session ordinaire.

Les convocations et l'ordre du jour ont été envoyés par écrit aux conseillers municipaux le 5 juin 2023

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 5 juin 2023.

Présents : M. Yannick DALBAVIE, M. David LESPINASSE, M. Serge SEPART, Mme Anita JARDEL, Mme Nicole DEGRAVE, Mme Estelle PHELIP, M. Gé KUSTERS, M. Philippe JARDEL

Absents : Mme Virginie FAGETTE, M. Philippe LAUGENIE, M. Michel LESPINASSE

Procurations : Mme Virginie FAGETTE donne procuration à Mme Nicole DEGRAVE, M. Philippe LAUGENIE donne procuration à M Philippe JARDEL, M. Michel LESPINASSE donne procuration à M Yannick DALBAVIE

M Serge SEPART a été nommé secrétaire de séance.

Chemin communal

Des travaux sur la conduite d'eau au lieu-dit La Péchardie vont avoir lieu. Suite à la réunion de piquetage du 02 juin 2023, le propriétaire concerné a accepté le passage sur sa propriété privée. La canalisation sera ensuite déplacée le long du chemin rural qui a bien été déplacé en 2009. Une nouvelle réunion de piquetage se tiendra le 22 juin prochain. Les travaux commenceront par le reprofilage et l'abattage d'arbre sur les parties nécessaires fin juin/début juillet.

Point sur le personnel

Suite à la réussite au concours d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, il convient d'ouvrir un poste correspondant à ce grade.

Première délibération de la séance : Détermination des ratios

D2023-0028

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part au vote	Vote
11	11	11	Pour 11 Contre 0 Abstention 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable à l'avancement de grades et au promotion interne des agents concernés : agent administratif, agent technique et agent d'animation.

Deuxième délibération de la séance : Tableau des effectifs D2023-0029

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part au vote	Vote
11	11	11	Pour 11 Contre 0 Abstention 0

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il précise que suite à la réussite d'un examen professionnel d'un agent administratif territorial titulaire à temps complet :

Il y a lieu de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe

Il propose de modifier le tableau des emplois communaux à compter du 15 juin 2023 afin d'intégrer la création demandée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver la création d'un poste d'adjoint Administratif Principal 2ème classe à temps complet à compter du 1er mars 2023 et de modifier le tableau des emplois.

Le renfort de l'équipe technique initialement prévu jusqu'à fin juin doit être maintenu jusqu'à la fin de la saison estivale pour remplacement arrêt maladie suite à un accident du travail.

M le Maire indique que des polos et des tee-shirt floqués au logo de la mairie ont été commandés pour que les agents techniques soient reconnaissables dans le village.

Planning Marchés Gourmands

Comme chaque année, deux élus référents sont présents sur le marché gourmand. Cette année voit le retour du marché sur la place devant la mairie. La rue sera fermée à partir de 17h pour commencer l'installation. Une nouveauté dans la gestion des déchets : les participants devront ramener leurs déchets au commerçant auprès duquel ils se sont servis.

Dates	Élu référent n°1	Élu référent n°2
Jeudi 6 juillet 2023	Gé	Virginie
Jeudi 13 juillet 2023	David	Serge
Jeudi 20 juillet 2023	Phillipe L.	Estelle
Jeudi 27 juillet 2023	Anita	Yannick
Jeudi 3 août 2023	Yannick	Phillipe L.
Jeudi 10 août 2023	Estelle	Serge
Jeudi 17 août 2023	Phillipe J.	Nicole
Jeudi 24 août 2023	Anita	David
Jeudi 31 août 2023	Gé	Virginie

Location de la salle de réunion

La salle de réunion au-dessus du Point info a été proposée à la location en 2021, suite à l'impossibilité d'utiliser la salle de classe. Après un démarrage en douceur, la saison 2022 a eu un certain succès et la saison 2023 s'annonce aussi belle puisque nous accueillons des expositions du 16 mai au 4 septembre. Le tarif sera donc fixé à 80€ la semaine avec 10 grilles d'exposition, tables et chaises pour la saison prochaine au lieu de 60 € actuellement.

Des termites ont été diagnostiquées dans le bourg. Une réunion publique sera proposée pour convenir d'une intervention groupée sur le plus de maisons possibles comme ce fût le cas il y a une quinzaine d'années.

M le Maire fait part d'un mail d'un administré au sujet des futures réglettes indiquant les activités. Il montre un modèle vu à St Amand de Coly en fer forgé, bien plus esthétique que ce que l'on voit habituellement. M le Maire propose de prendre contact avec la commune de Coly St Amand puis avec la Communauté de Communes.

Une administrée a fait part de l'état catastrophique entre les lieux-dits Bois Bas et Chaban. Les travaux de réfection seront intégrés avec ceux prévus aux Jarthes.

Un panneau STOP va être installé Route de la Croix d'Orébus au carrefour avec la Voie des 4 routes. La sortie est dangereuse, il est nécessaire de supprimer la priorité à droite des voitures arrivant du côté de la Chèverrie.

Le carrefour de la route du Stade au niveau de La Chapelle devient dangereux également à cause des haies qui empiètent sur la chaussée et gêne la visibilité. Un courrier va être adressé aux propriétaires rappelant son obligation de tailler.

Le carrefour au bout du Chemin de la Croix depuis le cimetière vers la Route départementale est aussi très dangereux par manque de visibilité. Il conviendrait d'instaurer un sens unique en descendant mais cela serait peut-être trop contraignant pour les riverains. De plus le camion des poubelles l'emprunte pour repartir et est en train d'abimer la muraille de soutènement à force de tourner, il convient dans un premier temps de prendre un arrêté pour l'interdire au plus de 3.5T.

La climatisation va être installée au dortoir de l'école pour remplacer celle mobile peu efficace.

Le Club Vélo Silex a demandé une participation pour la sélection de 5 jeunes membres pour participer aux championnats de France de VTT. Après discussion, il leur a été attribué la somme de 250€.

Le stop-car du parking riverain a été cassé suite à un accrochage avec une voiture. Après constat d'assurance, un nouveau sera commandé.

Fin de séance 22h30